

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

- A Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire.
 B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des trois possibilités offertes.

BURELLE SA

Société Anonyme au capital de 27.799.725 Euros
Siège social : 19, avenue Jules Carteret - 69007 LYON
785 386 319 R.C.S. LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU JEUDI 31 MAI 2012

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT

1 et l'autorise à voter en mon nom.
 Dater et signer en bas sans remplir le formulaire

CADRE RESERVE

Identifiant _____
 Nombre Nominatif : Vote simple
 d'actions Vote double
 Porteur : _____

Nombre de voix : _____

2 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter **NON**. Art. L 225-107
 Cf au verso renvoi (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1	2	3	4	5	6	7	8
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	10	11	12	13	14	15	16
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

17	18
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	ABST
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 JE DONNE POUVOIR A

(Soit le conjoint, soit un autre actionnaire)

Je donne pouvoir cf. au verso renvoi (3) à :
 M.
 pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.

Nom, Prénom, Adresse _____ Cf. au verso renvoi (1)

- Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée,
 - je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
 - je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
 - je donne procuration cf. au verso renvoi (3) à M.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
le 25 mai 2012 au 1 rue du Parc - 92593 LEVALLOIS Cedex.

Date et signature

UTILISATION DU DOCUMENT

IMPORTANT : A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut retourner ce formulaire * en utilisant **l'une** des trois possibilités offertes :

- 1) donner pouvoir au Président (dater et signer au recto sans remplir ni [2] ni [3])
- 2) voter par correspondance (cocher la case précédant le n°[2])
- 3) donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le n°[3])

QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE.

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et la qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur etc....) il doit mentionner ses nom, prénom et qualité en laquelle il signe le formulaire de vote. **Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R 225-77. 3°).**

POUVOIR AU PRESIDENT [1] OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE [3]

(3) Code de Commerce - Art. L 225-106 :

« I. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix :

1° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;
2° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité dans des conditions fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient.

II. Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

III. Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat. »

« N.B. Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé ».

VOTE PAR CORRESPONDANCE [2]

(2) Code de Commerce - Art. L 225-107 :

I. « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs ».

II. « Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.»

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n° [2] au recto

Dans ce cas, il vous est demandé :

- ◆ Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance.
 - soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case
 - soit de voter « non » ou de vous « abstenir » ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter non sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les noircissant individuellement.
- ◆ Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance.
 - de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondante de votre choix.

En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, nous vous demandons d'opter entre 3 solutions (pouvoir au président, abstention ou pouvoir à personne dénommée). Vous exprimerez votre choix en noircissant la case correspondant à celui-ci. »

* Le texte des résolutions et tous autres documents réglementaires (Art. R 225-81) sont annexés à l'avis de convocations ci-joint ; ne pas utiliser à la fois [2] et [3] (Art. R 225-81 8°).

Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ?

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités **1 2 3** offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

A Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire.
B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des trois possibilités offertes.

BURELLE SA
 Société Anonyme au capital de 27.799.725 Euros
 Siège social : 19, avenue Jules Carteret - 69007 LYON
 785 386 319 R.C.S. LYON

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 DU JEUDI 31 MAI 2012**

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT

1 et l'autorise à voter en mon nom.
 Dater et signer en bas sans remplir le formulaire

CADRE RESERVE

Identifiant : _____
 Nombre d'actions : _____
 Nominatif : Vote simple
 Vote double
 Porteur : _____
 Nombre de voix : _____

2 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter **NON**. Art. L. 225-107 Cf au verso renvoi (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire								OUI			NON			ABST		
1	2	3	4	5	6	7	8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	10	11	12	13	14	15	16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire																
17	18															
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															

3 JE DONNE POUVOIR A
(Soit le conjoint, soit un autre actionnaire)

Je donne pouvoir cf. au verso renvoi (3) à :
 M. _____
 pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.

Nom, Prénom, Adresse _____ Cf. au verso renvoi (1)

4 _____ Date et signature

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée,
 - je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
 - je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
 - je donne procuration cf. au verso renvoi (3) à M.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 le 25 mai 2012 au 1 rue du Parc - 92593 LEVALLOIS Cedex.

A Vous désirez assister à l'Assemblée et recevoir votre carte d'admission, **cochez la case A**

B Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**

1 Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**

2 Vous désirez voter par correspondance, **cochez la case 2**

3 Vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **cochez la case 3**

4 Quel que soit votre choix datez et signez ici

NE PAS REMPLIR LE SPECIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT